

INDEX ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

ANNÉE 2020

L'index de l'égalité Femmes-Hommes est établi à partir de l'évaluation de 4 indicateurs :

- L'écart salarial, (Note sur 40 points)
- Les augmentations individuelles, (Note sur 35 points)
- La part des salariées augmentées au retour de congé maternité, (Note sur 15 points)
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hauts salaires. (Note sur 10 points)

La note finale, obtenue par la somme du nombre de points pour chacun des **4 indicateurs calculables**, donne un **résultat entre 0 et 100 points** correspondant à l'index de l'entreprise.

Au **31 Décembre 2020**, l'effectif TISSOT Industrie compte **84 salariés**, dont 72 Hommes et 12 Femmes.

1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes :

Pour l'année 2020, cet indicateur est **incalculable** du fait que les groupes ne comportent pas au moins 3 hommes et 3 femmes, et que les effectifs valides ne représentent pas au moins 40% des effectifs totaux

2. Écart de taux d'augmentations individuelles incluant les promotions entre les femmes et les hommes :

En l'espèce, l'indicateur est calculable et génère 35 points du fait que le taux est inférieur à 2%.

3. Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité, congé d'adoption ou congé parental :

Cet indicateur est incalculable pour l'année 2020 car aucune salariée n'a été en congé de maternité/d'adoption/parental.

4. Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :

Aucune femme n'est représentée dans les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations sur l'année 2020, la note est de 0 point sur 10.

Ainsi, l'index d'égalité femmes hommes pour TISSOT Industrie est **35/45** en 2020.

Il est impossible d'évaluer l'index avec les 2 indicateurs restants car le nombre théorique maximum de points des indicateurs restants est inférieur à 75.

INDEX ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES
TISSOT INDUSTRIE – ANNÉE 2020

	INDICATEUR CALCULABLE <i>1 = OUI 0 = NON</i>	VALEUR DE L'INDICATEUR	POINTS OBTENUS	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DE L'INDICATEUR	NOMBRE DE POINTS MAXIMUM DES INDICATEURS CALCULABLES
ÉCART DE RÉMUNÉRATION <i>(EN %)</i>	0	<i>INCALCULABLE</i>		40	0
ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES <i>(EN POINTS DE % OU EN NOMBRE ÉQUIVALENT DE SALARIÉS)</i>	1	0	35	35	35
POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉS AU RETOUR D'UN CONGÉ MATERNITÉ <i>(EN %)</i>	0	<i>INCALCULABLE</i>		15	0
NOMBRE DE SALAIRES DU SEXE SOUS REPRESENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS	1	0	0	10	10
TOTAL DES INDICATEURS CALCULABLES					45
INDEX SUR 100 POINTS			<i>INCALCULABLE</i>		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.